

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 7

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que nous leur avons proposés, à l'auteur qui nous a servi de guide, le major Griepenkerl, dans son volume : *Thèmes tactiques gradués*. Ils trouveront à l'étudier plaisir et profit.

F. FEYLER, major.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'assurance militaire. — Le recrutement des officiers. — A propos de la réorganisation du Département militaire. — Cours de répétition de landwehr. — Dans l'artillerie.

La loi sur l'assurance militaire a été définitivement adoptée ; à moins, cas peu probable, qu'elle ne soit l'objet d'une demande de referendum, elle sera bientôt exécutoire.

La loi sur l'organisation du Département militaire, adoptée par le Conseil national, n'a pas été discutée dans cette session par le Conseil des Etats. Il n'y a d'ailleurs rien qui presse ; elle ne doit entrer en vigueur qu'avec la prochaine période administrative, soit le 1^{er} avril 1903 ; elle pouvait donc céder le pas, au Conseil des Etats, à des objets plus pressants.

N'est-il pas étonnant qu'il se soit trouvé des députés pour s'élever contre la décision prise, à la suite des délibérations de la conférence des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie, de donner aux sous-officiers de cette arme des logements distincts de ceux du reste de la troupe, dans les écoles de recrues et, si le service n'en doit pas souffrir, dans les cours de répétition ? A-t-on peut-être vu là une manifestation militariste et une mesure antidémocratique ?

Les sous-officiers ont à exercer un commandement ; ils doivent être en possession d'un prestige qui leur donne, sur la troupe, l'autorité nécessaire. Ils ont aussi plus de travail que le reste de la troupe et une responsabilité assez étendue. Il est juste qu'on leur tienne compte de cela et qu'on améliore leur situation matérielle.

On n'a pas fait encore assez dans ce sens ; je l'ai déjà dit et je ne me lasserai pas de le répéter. Ce n'est pas rabaisser le reste de la troupe que de vouloir relever la situation du sous-officier ; et cette mise à part pour le logement n'exclut pas entre supérieurs et subordonnés l'existence de

relations de camaraderie et d'amitié que l'obligation d'un contact incessant peut facilement faire dégénérer, dans les rapports de service, en une regrettable familiarité. C'est ce qu'il s'agit d'éviter. Les sous-officiers n'ont pas été les derniers, j'en suis convaincu, à s'être réjouis de la mesure prise en leur faveur.

Qu'on ne se fasse d'ailleurs pas de vaines terreurs ; il n'y a rien à craindre pour l'esprit démocratique.

* * *

On sait que plusieurs cantons ne sont pas en situation de tenir au complet l'effectif des officiers qu'ils devraient fournir ; le mal est sensible surtout dans l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie enlevant pour leur service un assez grand nombre de jeunes gens appartenant à des familles riches de la campagne, et dont on aurait fait des officiers s'ils avaient pu être recrutés dans l'infanterie. Dans ces cantons on doit appliquer les prescriptions de l'article 22 de la loi du 13 novembre 1874, qui donne à la Confédération le droit d'incorporer, dans les corps de troupe d'un canton qui ne peut satisfaire à ses engagements, les officiers surnuméraires d'un autre canton. Depuis longtemps déjà, dans plusieurs divisions, cela se passe ainsi, à l'entière satisfaction des intéressés ; ailleurs, des cantons se font un peu tirer l'oreille pour avancer au même titre que leurs propres ressortissants des officiers provenant d'un autre canton, des « étrangers » ; j'ai été, peu de temps heureusement, dans ce cas, et c'est ainsi que l'on me désignait.

La Confédération n'avait pas pu obtenir jusqu'ici que le canton du Valais se soumit, sur ce point, à la loi de 1874.

Or il est connu que, parmi les cantons qui souffrent de la pénurie des officiers, le Valais tient un des premiers rangs. Pour échapper à l'obligation d'incorporer dans ses bataillons des officiers ressortissant aux cantons voisins il a argué, soit que la situation n'était que momentanée et qu'elle s'améliorerait, soit que des considérations matérielles seules empêchaient certains jeunes gens à accepter le rang d'officier et que le canton pourvoirait à lever cette difficulté ; mais il ne s'est produit aucune amélioration.

Le Conseil fédéral vient donc de prendre, à une date récente, un arrêté qui tranche la question. Après avoir constaté que ce qui existe en Valais n'est pas passager et que les efforts du canton n'y ont rien changé, et que la Confédération est allée jusqu'à l'extrême limite des égards qu'elle lui devait, il décide que dorénavant on fera application à ce canton des dispositions de l'article 22 de la loi du 13 novembre 1874.

Chacun, sauf le Valais peut-être, qui se plaisait à s'enfermer dans un particularisme étroit, applaudira à cette mesure ; espérons qu'on ne permettra pas que les officiers qu'une décision de l'autorité militaire supé-

rière lui attribuera soient traités comme des cadets, que l'on ne sert qu'après les autres.

* * *

J'ai dit tout à l'heure le tort que la cavalerie et l'artillerie, mais la cavalerie surtout, à cause de l'obligation d'y recruter des jeunes gens pouvant entretenir un cheval de selle, font au recrutement des officiers d'infanterie. On demande à celle-ci de rechercher, pour en faire des officiers, des campagnards, et on n'en trouve pas. Dans un discours prononcé au cours de la dernière session des Chambres, M. le conseiller fédéral Muller a été amené à le constater et s'est engagé à étudier le remède à apporter à ce mal. L'infanterie lui sera infiniment reconnaissante s'il trouve une solution, car il lui faut beaucoup d'officiers, et de bons officiers.

* * *

La loi sur l'organisation du Département militaire suisse aurait passé au Conseil national, sans l'ombre d'une discussion, n'avait été l'intervention, à propos de l'article premier, de M. le colonel-divisionnaire Secretan, intervention qui a appelé une réponse de M. le colonel Muller, chef du Département militaire.

Le Conseil était visiblement décidé à ne pas discuter et à faire siennes les propositions que la commission lui soumettait.

La compétence me manque pour apprécier les avantages qu'il pourrait y avoir à concentrer dans les mains d'un seul homme, comme le désirerait M. le colonel Secretan, l'instruction de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, par la création d'un instructeur en chef de l'armée. Mais l'on peut se demander quelle action un homme, si bien doué qu'il fût, quelque puissance de travail qu'il possédât, pourrait exercer sur l'instruction de l'armée toute entière. N'y aurait-il même pas quelque danger à armer un homme d'un pouvoir tel qu'il lui permettrait de faire prévaloir ses vues personnelles.

Puis, je crois que le peuple, à qui reviendrait le droit de dire le dernier mot, aurait infiniment de peine à permettre l'institution d'un haut fonctionnaire militaire, qui ressemblerait beaucoup à un général en chef, et dont l'influence et l'éclat risqueraient d'éclipser ceux du chef du Département militaire. Il vaudrait peut-être mieux ne pas tenter l'aventure ; d'ailleurs M. le colonel Muller a dit nettement que le moment n'est pas venu de reviser nos institutions militaires, et que cette révision ne se fera ni aujourd'hui ni demain.

En répondant au chef du Département militaire suisse, M. le colonel-divisionnaire Secretan a fait allusion au rôle que jouent les commandants des divisions relativement à l'instruction des troupes placées sous leur commandement ; ils sont chargés de l'inspection des écoles de recrues de

l'infanterie de leur division, mais ils n'ont, a-t-il dit, aucune action sur l'instruction des autres armes, et peu même sur celle de l'infanterie.

Il y a, en effet, dans les dispositions de la loi de 1874, quelque chose qui paraît anormal. Pour la cavalerie, l'artillerie, le génie et les services auxiliaires, l'inspection des écoles de recrues appartient au chef de l'arme ou à l'officier en faisant fonction. On comprend cela; l'inspecteur doit être un professionnel, connaissant à fond ce qu'il a à inspecter et nul n'est mieux placé pour cette fonction que l'officier placé à la tête de l'arme.

Pourquoi a-t-on fait une exception pour l'infanterie et confié l'inspection des recrues de cette arme au commandant de la division? Si celui-ci n'est pas en même temps un professionnel, il est possible qu'il ne possède pas, pour faire une inspection complète, la connaissance suffisamment approfondie du détail, et alors, ou bien il écouterait l'avis de l'instructeur d'arrondissement dont il est l'inspecteur et le fera sien, ou bien il restera dans des généralités.

En outre, il arrive fréquemment qu'un commandant de division sort d'une autre arme que l'infanterie; c'est beaucoup lui demander de se mettre au fait de tous les détails du service et de l'instruction de l'infanterie, de manière à pouvoir porter sur cette instruction un jugement compétent.

Résulte-t-il, ainsi que l'a dit M. le colonel-divisionnaire Secretan que, parce qu'il est chargé d'inspecter les écoles de recrues de l'infanterie, le commandant de division est responsable de l'instruction? Je ne le crois pas. C'est l'instructeur d'arrondissement qui est responsable; au-dessus de lui, c'est l'instructeur en chef de l'infanterie et enfin le chef de l'arme, auquel la loi confère la « surveillance de l'instruction de l'infanterie dans tous les arrondissements. » Hormis les appréciations qu'il consigne dans son rapport d'instruction, le commandant de division n'a aucune responsabilité. En d'autres termes, il n'est responsable que de ce qu'il écrit.

Probablement qu'en lui confiant l'inspection des écoles d'infanterie, la loi a voulu donner au colonel-divisionnaire l'occasion de conserver un contact étroit avec l'arme la plus nombreuse de sa division. Si l'on se place à ce point de vue, il serait tout aussi nécessaire que les commandants des brigades, et même ceux des régiments, eussent aussi l'occasion d'entrer en contact avec leurs futures troupes, qu'ils ne voient que dans les cours de répétition et là encore, souvent de trop loin.

Je ne crois pas que, dans l'état actuel de notre organisation, il y aurait un avantage à étendre les compétences des commandants des divisions, au point de vue de l'instruction; ils peuvent exercer effectivement leur influence par la voie des rapports d'inspection, et cela suffit.

Si un jour les commandants de division devenaient des officiers permanents, ou bien si l'on réunissait dans la même main les attributions de l'instructeur d'arrondissement et celles du commandant de division, ce

qu'à Dieu ne plaise, car ce serait la fin des milices, alors seulement les vœux de M. le colonel-divisionnaire Secretan pourraient se réaliser.

C'est une des nécessités découlant du système des milices ; il faut que les commandants de troupes prennent leur parti de recevoir des mains des officiers-instructeurs les troupes toutes faites, avec la collaboration de jeunes officiers de troupe ; c'est regrettable assurément, mais il n'en peut pas être autrement ; à eux de maintenir et de perfectionner, dans les cours de répétition, l'instruction acquise dans les écoles de recrues ; cette partie-là de leur tâche, s'ils s'en acquittent consciencieusement et avec succès, peut suffire à leur légitime ambition.

Si je forme le vœu qu'on arrive un jour à donner aux commandants des unités de l'infanterie le droit et l'occasion de se rapprocher de leurs futures troupes pendant la période de l'instruction des recrues, c'est autant pour leur propre instruction que pour qu'ils puissent exercer une influence sur celle des troupes elles-mêmes. Mais, dans l'intérêt de nos institutions militaires, évitons tout ce qui pourrait, même en apparence, ressembler à un acheminement vers l'armée permanente ou seulement vers l'établissement d'un cadre permanent, et conservons avec un soin jaloux un système susceptible encore de perfectionnements et qui suffit aux services que le pays réclame.

* * *

Le rapport de la Commission de gestion du Conseil des Etats contenait des critiques assez sévères sur les cours de répétition de la landwehr (infanterie) et attribuait en particulier l'insuccès de ces cours à la mauvaise qualité des officiers subalternes. Un de ces officiers écrit à l'*Aargauer Tagblatt* pour repousser ce reproche. Si les cours de répétition de la landwehr ne donnent pas des résultats satisfaisants, ce n'est pas aux officiers seulement qu'il faut le reprocher. On n'a pas le temps de rien faire avec soin ; le tir seul prend un jour et demi, au moins ; tout doit être fait avec hâte, parce que le programme est trop chargé et le temps insuffisant ; si le mauvais temps vient encore, par surcroît, entraver la marche du cours, il y en a assez pour faire déclarer les officiers insuffisants. Le correspondant de l'*Aargauer Tagblatt* demande qu'on décharge les programmes en renonçant, dans les cours, aux exercices de tir.

Je ne sais si ce serait la meilleure solution ; mais que le temps soit insuffisant pour obtenir un résultat convenable, cela est hors de doute. Ces cours demandent à être complètement réorganisés.

* * *

— Ensuite de la décision des Chambres, l'allocation d'un crédit extraordinaire de 200 000 fr. sur le budget de cette année et d'une somme plus importante à valoir sur le budget ordinaire de 1902, vont permettre de reprendre les essais d'artillerie avec de nouveaux matériels.

La *Zeitschrift für Artillerie und Genie* de juin dernier nous prend à partie pour avoir avancé que les adversaires du système de canons à recul sur l'affût n'avaient pas trouvé d'arguments nouveaux à faire valoir à l'appui de leur thèse. Rien n'est plus positif, et les citations, anciennes du reste, que reproduit la revue de Zurich, ne font que répéter des faits connus.

Nous ne contestons pas que le système à recul sur l'affût ne présente à première vue des particularités plus compliquées que dans les matériels rustiques, qu'il consomme plus rapidement la munition, qu'il exige peut-être un meilleur entretien et un degré de perfectionnement supérieur du personnel et des officiers.

Toutefois, la preuve n'en est pas faite et supposer nos officiers d'artillerie moins intelligents que ceux d'autres nations paraît une appréciation imméritée et injuste. Du reste, si, d'après le matériel qu'on adoptera, on reconnaissait l'obligation de garder les officiers quelques jours de plus aux cours de tir ou de les y appeler plus souvent, on ne s'en fera certes pas faute. A la guerre, entre deux batteries en présence, l'ennemi ne demandera pas au capitaine de milice ses états de service ni ses méthodes de tir, il ne lui rendra pas des points si son canon tire moins vite et moins bien. Il s'agira simplement de savoir laquelle des deux batteries sera la première anéantie. Toute la question est là. Choisissons donc un matériel avec lequel nous ne nous sentions pas en infériorité. Et maintenant que la commission poursuit les essais, nous estimons inutile de continuer le débat avec notre honorable confrère, et nous nous abstiendrons de le reprendre avec lui jusqu'à nouveaux faits.

Certaines améliorations ont été apportées dans d'autres domaines de l'artillerie. C'est ainsi que, sur la proposition de la Commission d'artillerie on a décidé de supprimer dans le paquetage des chevaux de trait des batteries le sac dit « du cheval ». Les objets qui y sont contenus, la musette à pansage et les musettes d'avoine, seront paquetés dans des saches qui se placeront sur le devant de la selle du porteur. Le sac du conducteur sera bouclé au-dessus de la selle du sous-verge. Les dépenses prévues pour cette transformation seront réparties sur quatre années ; une première annuité de 28 980 fr. a été portée au budget de 1902.

Par contre, le Conseil fédéral n'a pas donné suite à une demande de la même Commission d'artillerie de doter du fusil court les compagnies de parc. Cette décision est regrettable. Ces compagnies ont absolument besoin d'une arme portative pour la protection de leurs convois et des parcs ; en l'adoptant, on ne faisait d'ailleurs que revenir à ce qui existait autrefois, à l'époque où ces troupes portaient fusil.

CHRONIQUE ALLEMANDE*(De notre correspondant particulier.)*

Le rajeunissement de l'armée. — *L'annuaire militaire* de 1901. — Une manœuvre de cavalerie au Tempelhof. — Les manœuvres impériales de cet automne. — Nos relations extérieures. — Les livres; une brochure d'actualité sur les canons à tir rapide. — Adoption probable du pistolet automatique pour nos mitrailleurs. — Nos pertes en Chine.

Aucune trêve dans les *mutations* de notre armée; le rajeunissement se poursuit toujours rapidement. Depuis le 1^{er} avril jusqu'au 8 juin on a enregistré les démissions de 38 généraux. Au mois de juin, ont été mis à disposition: le général d'infanterie Frhr. v. Wilczek, gouverneur de Cologne; les lieutenants-généraux commandants de divisions Hahn (9^e), v. Lübbers (36^e), Sommer (39^e), Köpke (5^e); en outre trois commandants de brigades, dont l'un, v. Hænel, appartenait à l'artillerie de campagne et avait déjà le grade de lieutenant-général. Les nouveaux divisionnaires sont: v. Eichhorn (9^e), Brunsich Edler v. Brun (36^e), v. Dulitz, de l'artillerie de campagne de la Garde (5^e), et comme faisant fonctions le major-général, Litzmann, qui avait l'inspection de la landwehr, à Berlin. Son successeur comme inspecteur est le major-général Bliedung. Le successeur du général v. Wilczek comme gouverneur de Cologne est le lieutenant-général Frhr. v. Gayl, commandant la 20^e division à Hanovre. Celle-ci est dévolue à un lieutenant-général comte Moltke, l'héritier et neveu du célèbre stratège, appartenant à la cavalerie. Un autre comte Moltke, aide de camp du roi, a eu la 11^e brigade de cavalerie, commandée par son cousin. Les commandants ad interim de divisions ont été nommés lieutenants-généraux. En outre, on a promu 17 majors-généraux, 10 colonels, 20 lieutenants-colonels, etc.

Le général Frhr. v. Wilczek a appartenu à l'infanterie et aux chasseurs de la Garde. Son successeur, Frhr. v. Gayl, a longtemps fait partie de l'état-major général; tous les deux ont été décorés, en 1870-71, de la croix de fer de 1^{re} classe.

Le général Köpke, qui a démissionné, appartient également à l'infanterie; il a fait nos trois guerres modernes et a appartenu longtemps à l'état-major général (lui, et v. Gayl de même, ont été quartiers-maitres principaux). En 1898, il passa divisionnaire. Son successeur, v. Dulitz, anobli en 1900, est un des rares artilleurs de campagne qui ait été chef d'état-major d'un corps d'armée. C'est pourquoi il a obtenu une division.

On a fait observer qu'un nombre relativement grand des douze divisionnaires, dont les démissions sont intervenues pendant les derniers six mois, appartiennent à la roture et qu'ils ont été remplacés, pour la plupart, par des officiers de la noblesse. C'est exact; nous n'avons dans ce mo-

ment-ci aucun commandant de corps d'armée et fort peu de commandants de divisions (je n'en compte que quatre) appartenant à la roture. Cela est dû à l'anoblissement de roturiers promus lieutenants-généraux ou majors-généraux, tels v. Liebert et v. Dulitz, etc.; c'est de tradition et fondé sur l'histoire de la Prusse. Il faut avouer toutefois que sous le régime du roi actuel, la prédominance de la noblesse, dans les hautes fonctions de l'armée et même dans les corps d'officiers des régiments d'élite, s'est accrue d'une façon véritablement exagérée.

* * *

Au mois de juin, a paru une publication des plus importantes pour l'armée : l'Annuaire de l'armée prussienne et wurtembergeoise pour 1901. Il renferme toutes les mutations au 1^{er} juin de cette année, à partir du 7 mai 1900, date de l'édition précédente. C'est un fort volume de 1398 pages, soit 31 de plus qu'en 1900. On a tenu compte, en effet, du corps expéditionnaire de l'Asie orientale, bien qu'il ait été remplacé dès lors par une simple brigade d'occupation. La Cour militaire supérieure de l'empire, créée le 1^{er} décembre 1900, tient également une certaine place. Sont même indiquées par anticipation, les nouvelles formations au 1^{er} octobre 1901 : les sections de mitrailleuses, les escadrons de chasseurs à cheval le régiment d'artillerie à pied n^o 13 à Ulm, le bataillon de pionniers n^o 21 à Mayence, le bataillon de train n^o 18 à Darmstadt, ancien 25^e augmenté d'une troisième compagnie. D'après l'Annuaire, la Prusse et le Wurtemberg comptent au total 332 généraux, 371 colonels, 354 lieutenants-colonels, 1450 majors.

L'année passée, les mutations d'officiers supérieurs ont été plus nombreuses que jamais. Je vous avais signalé l'année précédente, 1899-1900, comme marquant un temps d'arrêt dans le rajeunissement (*R. M. S.* 1900, p. 515). C'en est fini du temps d'arrêt. Inutile d'insister; mes chroniques mensuelles fournissent des témoignages irréfutables. Mais il est peut-être intéressant de jeter un coup d'œil sur certains ressorts importants de notre Etat militaire; par exemple sur la maison militaire de l'Empereur. J'y relève un effectif de 35 officiers, dont 13 adjudants-généraux, 6 généraux et amiraux à la suite, 16 aides de camp du roi. Le seul amiral à la suite chef du cabinet de Marine, vient d'être nommé adjudant-général (et non pas adjudant-amiral, comme l'ont dit les journaux).

Vous vous rappelez que le chef du cabinet militaire a changé : le colonel-général de Hahnke a été remplacé par le major-général comte Hulsens-Hæseler.

Au Ministère de la Guerre on a changé deux directeurs de département, celui du Département central et celui du Département général de la guerre (*Allgemeines Kriegsdepartement*), et cinq chefs de sections. Une nouvelle section a été créée pour l'Asie orientale.

Dans l'*Etat-major général*, fort nombreuses mutations. Ont changé : 2 quartiers-maitres principaux (v. Lessel, ancien divisionnaire à Carlsruhe, plus tard commandant en chef du corps expéditionnaire dans l'Asie orientale; Frhr. v. Reichenberg, nommé directeur de l'Académie de guerre); 8 chefs d'état-major de corps d'armée, 7 chefs de section au Grand Etat-Major, entre autres v. Bernhardt, nommé commandant de brigade à Strasbourg, et Budde, devenu directeur général d'une société pour la fabrication d'armes à feu et de munitions. Dans les hauts commandements, je relève des changements dans 2 corps d'armée, le XV^e, où le chef a démissionné, et le VII^e, où il est mort. Puis 22 divisions, 47 brigades d'infanterie, 20 de cavalerie, 13 de l'artillerie de campagne, 3 inspections de cavalerie, 1 inspection du génie, 2 brigades de l'artillerie à pied, en tout 82 brigades qui ont changé de titulaires (42 en 1900, 62 en 1899). Le génie a montré le plus de stabilité dans les hauts grades; un inspecteur a changé, c'est tout. Dispensez-moi de citer les régiments, etc. Vous voyez que chez nous une seule chose est immuable : le changement.

* * *

Vous connaissez la prédilection de l'Empereur pour l'emploi de la cavalerie dans le combat. Ce penchant du souverain m'a valu un beau spectacle, le 14 juin, sur le champ des manœuvres de Tempelhof.

Les huit régiments de cavalerie de la Garde avaient été rassemblés, et pour marquer l'ennemi, un régiment de ligne, les uhlans Empereur Alexandre II n^o 3 de Fürstenwalde. La division de cavalerie de la Garde avait été renforcée par un groupe de deux batteries d'artillerie à cheval de la Garde, l'adversaire par une batterie montée et un détachement de cyclistes; en outre, pour les manœuvres d'ensemble, un bataillon d'infanterie.

La division de cavalerie de la Garde est commandée depuis deux mois par le major-général de Winterfeld, autrefois commandant de la 25^e brigade de cavalerie à Darmstadt.

L'Empereur devait passer d'abord la revue de deux régiments de cavalerie de Berlin, les cuirassiers et le 2^e uhlans de la Garde. Résidant actuellement dans le nouveau palais de Potsdam, il avait dû se lever de très grand matin, car à 5 h. 30 déjà il commença sa revue à Berlin. Elle dura jusqu'à 6 h. 45. La souveraine ne manqua pas non plus de venir, escortée par un peloton de gardes du corps à cheval, saluer son impérial époux, après la revue.

Vers les 7 heures, les manœuvres de cavalerie commencèrent. Je ne saurais entrer dans le détail. Disons seulement que l'inspecteur général von Planitz dicta les thèmes et que les quatre inspecteurs de cavalerie suivirent les exercices.

Après ceux-ci, l'Empereur fit encore exécuter quelques évolutions de la division rassemblée; l'impression produite fut celle d'une grande précision et d'une grande mobilité.

Le tableau final comporta une attaque de l'ennemi marqué par la division de cavalerie entière. L'ennemi avait occupé une position en avant du village de Britz, front à l'ouest. Les cyclistes, poussés en avant de l'aile gauche, formaient une ligne de tirailleurs couchés, leurs machines à côté, couchées également sur le sol. Ce détachement comptait 1 officier, 2 sous-officiers et 50 hommes. A l'aile droite, le bataillon d'infanterie, puis le régiment de cavalerie qu'on avait d'abord tenu en réserve.

La division de la Garde s'avança de Schöneberg. L'artillerie ouvrit son feu contre la batterie ennemie, puis la division, sur trois lignes, franchit la chaussée de Tempelhof au galop pour finir en carrière. L'aile droite devait essuyer le feu des cyclistes, ils furent bousculés avec ménagements, les cavaliers prenant garde de ne piétiner ni les hommes ni les machines. On leur avait du reste ménagé des intervalles suffisants pour passer. La division se précipita ensuite contre le régiment de cavalerie ennemie qui exécuta une contre-attaque. Ce fut le dernier acte de la manœuvre.

Celle-ci a revêtu une importance particulière par l'expérience faite de l'emploi tactique des cyclistes qui commencent chez nous à être bien en cour. Ils ont même été admis à la revue finale où, formés sur deux lignes, ils ont défilé sur leurs machines, bien alignés, à une allure modérée, ce qui, comme on sait, comporte plus de difficulté qu'une marche accélérée. Il y a cinq ans, aux manœuvres d'armée en Lusace, j'ai assisté au baptême du feu de nos cyclistes; le 1^{er} juin 1901, j'ai vu leur premier défilé devant l'Empereur.

* * *

On connaît déjà le programme chronologique des manœuvres impériales en Prusse occidentale. Le 7 septembre aura lieu la *revue du 1^{er} corps d'armée* (Graf Finck v. Finckenstein) à Königsberg; le lendemain, le corps se mettra en route pour Dantzig et les environs, où il arrivera vers le 15. On exécutera des marches de guerre. Ainsi, comme l'an passé, nous aurons une « avant-période » des manœuvres, où les deux divisions de cavalerie (celle du XVII^e corps d'armée renforcée de troupes légères et de cyclistes formera l'adversaire), auront le temps d'opérer sur le front des deux armées comme cavalerie d'exploration et de couverture. Le 16 septembre, revue du XVII^e corps d'armée (v. Lentze), près de Dantzig. Dans l'intervalle des deux revues, se dérouleront, en corrélation avec les manœuvres de terre, des manœuvres navales dans la mer Baltique et à l'embouchure de la Vistule. Les journaux parlent même de canonnières et de torpilleurs qui remonteraient la Vistule pour prendre part aux opérations des corps d'armée, empêcher le passage du fleuve, etc. La fantaisie surchauffée des reporters attribue même aux obusiers de campagne légers la mission de détruire, à l'aide de leur tir courbe, les bâtiments trop téméraire. Avec le tir à blanc on peut tout se permettre et ce serait une

consolation pour les partisans de cette pièce malheureuse de voir les arbitres se prononcer favorablement pour elle.

Les manœuvres proprement dites dureront quatre jours, du 17 au 20 septembre. Les troupes rentreront ensuite dans leurs garnisons, transportées en chemin de fer, même les troupes montées. On veut épargner les charges du passage de troupes à nos provinces orientales, qui s'attendent à une mauvaise moisson.

Le correspondant de l'*Allg. schweiz. Militär-Zeitung* (n° 25) parle de la formation, à l'aide des réservistes, des troisièmes bataillons dans les régiments qui n'en disposent que de deux. J'ai le regret de devoir dire à mon confrère qu'il a été mal renseigné à cet égard ; depuis huit à dix ans, on a renoncé absolument aux formations des réservistes pendant les manœuvres ; les expériences ont été défavorables. C'est là une question de « bottes » ; l'effectif des éclopés était toujours nombreux, grâce aux bottes neuves que touchaient les réservistes pour leur stage de quinze jours ; l'entraînement faisait défaut ; il fallait partir en marche du jour au lendemain ; bref, il y avait trop de malades. On ne songe pas, du reste, pour le moment, à donner aux régiments en question leur troisième bataillon. Y songerait-on, des expériences du genre de celles dont on nous parle ne seraient nullement nécessaires pour fournir la conviction que les dits régiments manœuvreraient aussi bien avec trois bataillons qu'avec deux.

* * *

Deux de nos régiments d'infanterie, le 33^e et le 34^e fusiliers, sont d'origine suédoise. Vous savez que jusqu'en 1815 la Suède posséda un certain territoire en Poméranie, entre autres la ville de Stralsund et l'île de Rugen. Le 33^e régiment, créé en 1816, est sorti du « Leibregiment der Königin » suédois. En Suède, le régiment Bohuslän n° 17, à Udevalla, a la même marraine. Ce régiment a érigé ces jours derniers un monument en commémoration d'une bataille en Finlande, à laquelle la marraine commune a pris part, je ne sais en quelle année. Le régiment prussien a été invité à cette cérémonie, à laquelle il a délégué 5 officiers, son commandant compris. Ce fut une fête militaire et une fête de fraternité aussi, d'union entre deux nations qui jouissent de la communauté de race, étant issues l'une et l'autre du tronc germanique.

Nous sommes d'ailleurs très en train de fraterniser avec autrui, nos « ennemis héréditaires » inclusivement. Ils ont eu la satisfaction d'arriver à leur but de 1870, à Berlin, en automobiles, et ont pu se réjouir d'un accueil des plus cordial ; ils n'ont pas été reçus avec des « prunes », mais avec des guirlandes de fleurs et de solennels banquets.

Pourtant on est sur ses gardes et je n'ai pu m'empêcher de rire en lisant dans les journaux quotidiens que le chef de notre section des chemins de fer, colonel v. d. Gröben, avec quelques officiers d'état-major, ve-

naient de faire une inspection des lignes stratégiques le long de la frontière suisse!!! Que la Suisse tienne « sa poudre au sec »; il va se passer quelque chose!...

* * *

Je dois signaler un historique de régiment réellement fort remarquable, l'historique du plus ancien de nos régiments, dont la création remonte au 1^{er} mai 1626. C'est le régiment de grenadiers roi Frédéric II (surnommé le Grand), 3^e Prusse orientale, n^o 4, à Rastenburg. Il a pu fêter, le 1^{er} mai passé, son 275^e anniversaire. A la vérité, cette date n'est pas officiellement reconnue, si bien que pendant les trois jours consacrés à fêter cet événement, aucun télégramme du souverain n'est arrivé.

L'auteur de l'historique est le lieutenant-général en retraite von Rössel, qui a voué à sa tâche importante le reste de ses jours. Le premier tome, qui finit avec l'année 1690, a paru chez Mittler et Sohn, au mois de mai. J'ai été critique et rapporteur d'une centaine de nos historiques, mais de dois dire que jamais je n'en ai vu un seul qui vaille le travail de von Rössel. Nulle part — et je crois pouvoir invoquer mon expérience personnelle — nulle part on ne trouve si clairement esquissé le passage de l'organisation militaire du moyen âge à celle des armées modernes.

* * *

La section historique II du grand état-major, sous la direction du général de Leszczynski, vient de publier le deuxième volume de la Guerre de sept ans, traitant la « Bataille de Prague ». Il égale en valeur son devancier : « Pirna et Lobowitz ». En outre, vient de commencer la publication d'une longue série de travaux sous le titre : « Urkundliche Beiträge und Forschungen zur Geschichte des Preussischen Heeres ». Ont paru les deux premières livraisons qui exposent des thèmes relatifs aux XVII^e et XVIII^e siècles.

A noter enfin une véritable avalanche de règlements et instructions : « Batteriebau Vorschrift », « Vorschrift für das Fechten auf Hieb und Stich », « Bajonettir-Vorschrift für die Infanterie », « Bekleidungsordnung », I Theil.

Pour en finir avec les productions de la presse, je dois parler d'une brochure nouvelle et anonyme : « Der Kampf um die modernen Feldgeschütze » (Berlin, 1901, Vossische Buchhandlung). Ce travail sera fort intéressant pour vous; il me paraît d'ailleurs viser à la continuation de vos essais de canons à tir rapide. Pas besoin d'une grande sagacité pour reconnaître dans cette brochure une publication émanant de l'usine Ehrhardt et pour discerner son auteur en la personne du général v. Reichenau, membre du Conseil d'administration des « Rheinische Metalwaren und Maschinenfabrik », à Dusseldorf. Mais cette fois-ci, nous n'avons pas à faire à un travail ordinaire préparé en faveur de l'usine comme tant d'au-

tres publications des ses affiliés. Cette brochure-là est vraiment pleine de sens, digne de Reichenau, qui dépasse de la tête les autres écrivains.

Vous avez eu sans doute l'occasion d'étudier cet écrit, publié *in usum delphini*, comme on disait jadis en France, au temps des rois. Mais je peux ajouter qu'à présent chez nous il n'est personne qui ne croie à l'avenir des pièces à tir rapide avec boucliers protecteurs. Nous assistons à un véritable changement de décors. Aussi votre article sur le Schneider-Canet, paru dans votre livraison de mai a-t-il produit ici quelque impression; il est cité par exemple dans la « *Militär Zeitung* » n° 25.

* * *

Puisque j'en suis aux armes à feu, je vous dirai que nous suivons votre exemple en adoptant un pistolet automatique. Il en est question dans l'Instruction sur l'équipement des hommes montés dans les sections de mitrailleuses. Le système n'est pas indiqué, mais je suppose que ce sera, comme chez vous, le Borchardt-Lueger, des Deutsche Waffen und Munitionfabriken. Dans l'Amérique du Nord, on préfère ce système même au Colt. La « *Kriegstechnische Zeitschrift* » contient un article élogieux sur le pistolet Browning, adopté par la Belgique pour ses officiers, mais non encore pour l'armée. Je crois savoir qu'en Belgique on professe sur ce pistolet une autre opinion que celle du colonel Hartmann, auteur de l'article en question.

* * *

J'ai dit qu'on avait réduit nos troupes en Chine à l'effectif d'une simple brigade. Elle est sous les ordres du colonel v. Rohrscheidt, assisté de deux officiers d'état-major et de quatre adjudants, plus trois officiers topographes. La brigade compte trois régiments d'infanterie à trois bataillons, un escadron de chasseurs à cheval, un groupe d'artillerie de campagne à trois batteries montées, une compagnie de pionniers et une de train; en outre, les services ordinaires. Effectif en officiers 199 et 51 officiers de santé. Les garnisons seront : Tien-Tsin pour l'état-major et le gros de la brigade, Pékin, Schanghai, Schanhaïkevan, Yantsun, Langfang. Les premiers transports sont partis le 8 juin, les derniers arriveront à Bremerhaven à la fin du mois d'octobre, où est délégué le quartier-maître principal Beseler pour la direction du débarquement.

Quant *aux pertes* de notre corps d'expédition en Chine, elles sont peu considérables en somme. Depuis l'embarquement jusqu'au 19 mai 1901 elles se sont élevées à 18 officiers, 32 sous-officiers, 250 hommes; total 300. Ont été tués au combat : 1 officier, 1 sous-officier, 35 soldats; gravement blessés : 4 officiers, 6 sous-officiers, 19 soldats; légèrement blessés : 8 officiers, 13 sous-officiers, 72 soldats. Les morts par maladies, incendies ou autres accidents, des explosions par exemple : 5 officiers, 12 sous-officiers, 125 soldats. Disparus : 7 soldats seulement. Une médaille com-

mémorative sera remise aux participants à l'expédition. Quatre officiers ont été décorés de l'Ordre pour le mérite : le capitaine commandant de l'*Illis* (canonnière devant les forts de Takou), *Lans*, gravement blessé; le premier-lieutenant *comte Soden*, de l'infanterie de marine, défenseur de l'ambassade de Pékin; le major *v. Förster* (2^e régiment de l'Asie orientale); le capitaine *Kremkow*, commandant la 2^e batterie d'obusiers lourds de campagne, qui s'est distingué au bombardement des forts de Peïthang, le 20 septembre 1900 (voir la chronique de décembre 1900, page 909).

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

Toujours pas de réformes! — La mort du général Le Boulengé; ses inventions. — Notre garde civique.

Dans ma précédente chronique, je vous ai fait connaître les conclusions prises par la commission militaire mixte, tout en vous faisant remarquer combien elles avaient peu de chances de se voir réaliser entièrement. Mes prévisions n'ont pas été erronées : le chef du Cabinet vient de déclarer à notre Chambre des députés que le gouvernement est résolu à proposer une réduction du temps de service et des mesures propres à favoriser le volontariat.

Pas un mot du service personnel ni de l'augmentation de l'effectif devant résulter de la réduction du temps de service.

Voilà donc où nous en sommes réduits! Assurément, bien du temps encore s'écoulera avant de voir adopter le service personnel.

Le rapport sur le budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1901 vient d'être distribué aux membres de notre Parlement.

Ce rapport prévoit des dépenses extraordinaires s'élevant au chiffre total de 6 133 943 fr., parmi lesquels il y a lieu de signaler 1 300 000 fr. pour la continuation de l'armement de notre position d'Anvers; 160 000 fr. pour un nouveau champ de manœuvres à Bruxelles; 1 050 000 fr. pour la constitution d'une réserve de fusils et le moyen de compléter les approvisionnements en cartouches pour l'infanterie et le génie; enfin 40 000 fr. pour l'achat de bicyclettes pliantes destinées à notre régiment des carabinières.

— Une des gloires de notre artillerie, le général Le Boulengé, dont la réputation est universelle, grâce à ses nombreuses découvertes balistiques, vient de s'éteindre à Ostende à l'âge de 69 ans à peine.

Ce brillant artilleur a parcouru une carrière des mieux remplies, et déjà lorsqu'il n'était que simple lieutenant d'artillerie et attaché à notre manu-

facture d'armes de l'Etat, à Liège, il s'appliqua à trouver le moyen de déterminer la vitesse des projectiles, ce qui lui valut la création de son admirable instrument balistique : le « Chronographe », basé sur les phénomènes de la chute des corps et employé actuellement dans le monde entier. Dans la suite, cet instrument a subi quelques perfectionnements qu'y a apportés un autre inventeur, Breger.

Toujours à la recherche d'inventions balistiques nouvelles, il produisit plus tard un autre instrument, non moins précieux pour l'artillerie, la *Clepsydre*, servant à mesurer les durées de trajectoires. Ensuite son *dynamomètre*, son *manographe*, enregistrant les pressions maxima des gaz dans les bouches à feu et dessinant la courbe des pressions.

Citons encore le *télémetre* basé sur la vitesse du son.

Le général Le Boulengé, dans ses inventions, ne s'est pas borné aux applications militaires et a mis aussi son génie d'invention au service général.

C'est ainsi que nous avons de lui le *dromoscope*, instrument servant à mesurer la vitesse des trains aux endroits dangereux des voies; le *dromopétard*, avertissant en ces mêmes points le machiniste lorsque la marche de sa machine est trop rapide. Enfin citons le *télographe*, mesurant la vitesse des cyclistes.

Ces nombreuses inventions, toutes appelées à rendre les plus grands services, ont valu au général de nombreuses distinctions honorifiques de tous les Etats. Leur énumération serait trop longue ici. Qu'il me suffise de vous dire qu'il était l'officier belge le plus constellé de décorations et qu'il en a obtenu la plupart déjà au début de sa carrière, grâce à son chronographe. Aussi, lorsque, par suite de cérémonies ou de services militaires il avait l'occasion de porter toutes ses distinctions, il se trouvait embarrassé pour les accrocher toutes sur sa poitrine, aussi les gavroches s'amusaient-ils souvent à le voir et à le suivre.

La mort de cet éminent officier est une grande perte pour notre artillerie.

— Il faut que je vous entretienne un peu d'une de nos institutions nationales : la garde civique, qui a fait parler d'elle ces derniers temps.

Cette garde se compose entièrement d'éléments civils, et sa mission, en temps de guerre, doit consister à coopérer à la défense nationale.

Depuis quelques années, notre garde civique a fait l'objet d'une réorganisation complète dans le but d'en faire le complément de l'armée. Ce n'est point sans rencontrer de sérieuses difficultés qu'on est arrivé plus ou moins à y introduire quelque esprit militaire, car vous concevrez facilement qu'en présence du peu de goût de nos citoyens pour tout ce qui concerne leurs devoirs envers la défense de la patrie, cette réorganisation ne semble pas répondre aux espérances. Nos gardes ne veulent point être

menés militairement et être astreints à des services assez fréquents (qui ont lieu les dimanches pendant quelques heures de la matinée, ainsi que pendant certains jours de la semaine, quelques heures de l'après-midi); ajoutez-y encore le zèle de quelques officiers qui prennent leur rôle trop au sérieux et vous arriverez aux déplorables résultats auxquels nous venons d'assister. Des actes de mutinerie de la plus haute gravité se sont produits. A Anvers; à Bruges, à Bruxelles et à Verviers, des gardes ont sifflé et hué leurs officiers, mis la crosse en l'air en signe de révolte et chanté la *Marseillaise*.

Que ferions-nous en cas de guerre avec des troupes semblables s'il fallait les appeler à concourir à la défense de nos frontières? Le rôle de notre milice citoyenne pourrait tout au plus consister en un service de police et à faire le service de garnison pendant que l'armée serait en campagne.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le nouveau règlement d'exercice de l'infanterie. — Bibliographie.

Peu de choses, ce mois-ci, m'ont paru mériter les honneurs d'une mention spéciale et de commentaires. Je me bornerai donc à parler de quelques livres, après avoir comblé une lacune de ma chronique de juin: je veux parler du « Projet de règlement d'exercice » laborieusement préparé sous la direction du général Lucas. On a cherché à y introduire des simplifications, à en supprimer des mouvements parasites, à en enlever tout ce qui y tenait inutilement de la place. Mes préjugés de vieux manœuvrier souffrent de ces amputations que ma raison approuve... dans une certaine mesure. Ainsi, je ne vois pas bien pourquoi, renonçant à « porter » l'arme, on continue à la « présenter. » Ou plutôt je crois voir que cette contradiction est imputable à des préjugés de vieux généraux, qui souffriraient dans leur amour-propre si on leur rendait les honneurs en conservant « l'arme au pied » ou en la mettant « sur l'épaule droite. »

Je n'aime pas trop non plus, s'il faut l'avouer, la méthode rudimentaire et un peu trop facile qui consiste à faire l'ordre par le désordre. Un général d'une haute valeur et d'un esprit très juste, mais qui donne à ses idées une forme paradoxale, comme il arrive à qui veut enseigner, car l'exagération est un excellent procédé didactique, un de nos maîtres les plus légitimement écoutés, me disait, la semaine dernière, que, pour lui, la troupe doit être gymnastiquée à se reformer en ligne par le seul commandement: « *Rassemblement!* » Donc, pour exécuter une rupture ou un déploiement quelconque, il suffirait que le commandant supérieur indiquât

la formation à prendre, puis que le chef de chaque unité en sous-ordre allât occuper de sa personne la position qui en résulte et qu'il rassemblât sa troupe en prononçant le mot magique (et unique) de : « *Rassemblement !* »

Ici encore, je conviens que je ne suis pas tout à fait impartial. J'ai des préventions que je compte exposer quand le moment sera venu et dont l'origine repose en ceci que je trouve utile d'employer le temps de nos soldats, puisqu'on les garde sous les drapeaux plus qu'il n'est nécessaire. Et, donc, je comprends qu'on leur donne des occupations qui aient tant bien que mal l'air militaire. — Mais, me dira-t-on, la simplification des exercices et du maniement de l'arme acheminera à la réduction de la durée du service. — Pardon, répondrai-je : cela doit marcher parallèlement à ceci et non le suivre. Autant je comprends qu'on recherche la simplicité pour des miliciens ou pour des réservistes, autant je me demande ce que nous ferons des soldats que nous gardons trois ans, si nous nous décidons à ne plus rien leur apprendre, ou presque plus rien. Et, si vous me reprochez d'être illogique, je vous demanderai si vous ne l'êtes pas davantage, vous qui maintenez le service de trois ans et qui, le trouvant déjà trop long, diminuez encore le programme de ce qu'il y a à faire sous les drapeaux.

Je compte montrer, quand l'occasion s'en présentera, que je ne veux pas seulement soutenir un paradoxe. Aux êtres débiles et qui ont l'estomac délicat, je comprends qu'on prescrive de donner peu de nourriture. Mais, à donner peu de nourriture à des gens vigoureux, on risque de les rendre débiles !...

* * *

Je viens de recevoir deux nouveaux ouvrages du capitaine J. Colin. Il a déjà fait paraître, il y a quelques mois, une thèse des plus intéressantes sur *l'Education militaire de Napoléon*, et je crois avoir dit alors le bien que j'en pensais. Il m'est agréable d'attirer l'attention sur l'activité déployée par ce jeune officier, dont les deux derniers livres forment un volume total de 532 pages, imprimées avec le soin qui caractérise la maison R. Chapelot¹. Ces livres font partie de la collection que la Section historique de l'état-major de l'armée est en train d'éditer, et dont les publications paraissent coup sur coup. On ne saurait trop louer l'émulation qui fournit aux chercheurs tant de documents précieux, mis en œuvre, sauf exceptions, avec un art aussi discret que pénétrant. Ici encore, nous retrouvons cette admirable ardeur au travail que l'exemple du ministre excite et que sa propre ardeur encourage. Il y avait longtemps que nous n'avions assisté à une production aussi continue.

¹Et, pourtant, il me sera bien permis de protester contre l'emploi de petits caractères pour toutes les citations, de sorte que, dans la même ligne, il y a un mélange de gros et de fin texte. A mon avis, c'est proprement odieux, abominable, désolant !

J'ajoute que la plupart de ces travaux sont d'une haute valeur. Je n'ai eu que le temps de feuilleter les *Campagnes du maréchal de Saxe*, mais le sujet m'est assez familier pour que j'aie pu me faire une opinion après cet examen rapide. Cette opinion est, presque de tous points, favorable. Le pire défaut de ce premier volume, c'est qu'il ment à son titre. Nous n'assistons pas aux opérations du vainqueur de Fontenoy : on ne nous montre même pas sa figure. Le côté pittoresque manque. Le capitaine Colin étudie successivement l'effectif et le recrutement de l'armée au printemps de 1744, son armement et sa tactique, son organisation et sa discipline, son administration et le service des renseignements qui fonctionnait à l'époque dont il s'agit. Bien entendu, on nous montre la part que le maréchal prit à ces différentes parties de son commandement ; on nous expose ses idées sur les différentes questions traitées. Mais ce n'est que plus tard que nous le verrons à l'œuvre.

En rassemblant des matériaux pour l'étude des campagnes du maréchal de Saxe aux Pays-Bas, le capitaine Colin a trouvé les éléments d'une monographie qu'il a intitulée *Louis XV et les Jacobites*. C'est l'histoire d'un projet de débarquement en Angleterre et de son avortement (1743-1744). Les militaires ne le liront pas avec autant de plaisir que l'autre volume.

Et ce livre-ci non plus ne me paraît pas de nature à intéresser les professionnels et à les instruire. Ce sont les *Souvenirs de la guerre du Transvaal* que vient de publier, à la librairie Armand Colin, M. H. Lecoy de la Marche, ancien officier d'artillerie dans l'armée française. Il s'engagea, en mars 1900, au service du Transvaal et y commanda un tout petit détachement. Malheureusement il vit fort peu de choses, et, quoiqu'il paraisse véridique et qu'il écrive assez correctement, il ne possède point l'art de montrer ce qu'il a vu. Son récit manque de vie, de pittoresque, d'émotion, de clarté. Il est si simple et si précis et si vrai qu'il paraît invraisemblable, confus et compliqué. Ne croyez pas que je plaisante. Les gens de la campagne qui racontent naïvement une visite à la ville ont beau être sincères, ils ne produisent pas l'impression de la réalité lorsqu'ils disent : « J'ai suivi la rue où il y a de grandes boutiques ; au deuxième tournant, à droite, il y a un magasin de chaussures où je suis entré. J'ai essayé cinq paires ; j'en ai marchandé une que j'ai payée 17 francs. Je suis sorti de là, Il était alors 3 heures de l'après midi. » Et après ! Quand le bonhomme nous aura fatigués à accumuler les détails exacts, minutieux, en sera-t-il plus avancé ? Et nous, donc ? Jamais je n'ai senti autant qu'en parcourant ce volume ce que l'art sait ajouter à la matière. J'ai promené ma déception de page en page, m'irritant de ne rien trouver qui frappât mes yeux et se gravât dans mon esprit, hors ce que je savais, l'ayant appris d'une façon plus saisissante ailleurs, et notamment par le colonel de Villebois-Mareuil, à savoir que les Boers ont mérité leur défaite par leur ignorance de la

guerre, par leur esprit routinier, par leur obstination à des méthodes dont la pratique journalière devait leur montrer la défectuosité, par leurs stupides préjugés et leur étroitesse. Les Anglais ne semblent pas, d'ailleurs, avoir montré de bien grandes aptitudes militaires, et leur gloire a été des plus médiocres. Vue de près, cette guerre du Transvaal n'a été, au point de vue de l'art militaire, brillante pour aucun des deux partis. Elle n'a pas davantage fourni au narrateur l'occasion de beaucoup briller, au point de vue de l'art littéraire.

La maison Berger-Levrault nous envoie l'*Etat militaire du corps de l'artillerie* pour 1901, c'est-à-dire l'« Annuaire » de l'arme, comme vous le faisiez remarquer le mois dernier (page 496). Il y aurait quelques observations à formuler au sujet des modifications qui y ont été apportées depuis l'an dernier ; mais, comme il va s'en produire de nouvelles par suite de l'endivisionnement de certains demi-régiments, autant attendre l'année prochaine pour faire un travail d'ensemble à ce sujet.

Le commandant Bazeris est un de nos Œdipes les plus qualifiés non pour deviner les rébus ou les logoglyphes, mais pour déchiffrer les cryptogrammes. On a eu recours à lui, et toujours utilement, pour découvrir le sens de dépêches secrètes dont on ne possédait pas la clef. Dernièrement encore le ministère de la guerre sollicitait son concours pour la traduction d'ordres, d'instructions et de renseignements datant de 1870 et dont personne ne parvient à découvrir le sens. Il est reconnu comme un maître par tous ceux qui s'occupent de ces questions, et il était naturel qu'on lui demandât la rédaction d'un traité de cryptographie.

Il est fort regrettable qu'il s'y soit refusé, se contentant de publier¹ sous ce titre : « *Les chiffres secrets dévoilés* », des notes à bâtons rompus sur la question : mélange d'anecdotes et d'affirmations, de descriptions d'appareils et de discussions de méthodes. Combien j'eusse préféré un ouvrage didactique renseignant les profanes, dont je suis. L'auteur a cédé à une règle à laquelle nombre d'écrivains obéissent. Il leur semble que les sujets techniques comportent quelque aridité et qu'il faut en masquer la sécheresse par des agréments plus ou moins étrangers à l'objet traité. J'estime que c'est mal juger le lecteur : il préfère une exposition claire à toutes les fioritures du monde. Son plus grand désir est de comprendre, non de s'amuser à des bagatelles. Il préfère s'instruire en se donnant de la peine, (quoiqu'il préfère s'en donner le moins possible, bien entendu ! et il a raison,) plutôt que de perdre son temps à des digressions uniquement destinées à l'égayer.

Aussi ce livre m'a-t-il aussi fort irrité qu'intéressé, parce que, à chaque instant, j'y voyais poser des problèmes dont le sens ne m'apparaissait pas

¹ Chez Fasquelle.

clair ou dont on me donnait la solution sans me dire par quel processus elle avait été obtenue.

Voici, par exemple, un détail qui me... chiffonne.

Je désire savoir si les déchiffreurs sont en possession de règles infail-
libles dont l'application judicieuse et intelligente suffise à mener au
résultat. Je prends, pour me renseigner, le livre connu du capitaine
d'artillerie H. Josse, et j'y lis, à la page 11, que, pour s'engager rapidement
dans la bonne voie, le véritable déchiffreur doit « posséder une aptitude
spéciale, une sorte de *flair*. » A ce mot, le commandant Bazeries bondit :
Non, s'écrie-t-il (page 64) : « Le flair ne suffit pas, fût-il d'artilleur ! » On
ne peut obtenir le résultat voulu que par la « décomposition rationnelle »
du cryptogramme. Que faut-il donc, d'après lui, pour réussir ? Il l'explique
(page 81) en ces termes :

Il faut surtout avoir l'esprit intuitif.

L'intuition, comme un éclair, ne dure qu'une seconde.

En matière cryptographique, elle se produit généralement quand on est ob-
sédé par un déchiffrement laborieux et qu'on se remémore les essais infructueux
qui ont été faits.

Une idée jaillit.

Tout s'illumine.

Souvent, en quelques minutes, on trouve ce que des journées et des mois
d'un travail assidu n'avaient pu nous révéler.

Je ne sais si vous apercevrez une grande différence entre cette
« intuition » du commandant Bazeries et le « flair » du capitaine Josse.
Car si le premier dit que l'intuition ne suffit pas et qu'il faut y joindre de
la science, de la méthode, du travail, de l'application, je suis convaincu
que le second en est persuadé. Et, s'il ne le spécifie pas, s'il exprime
différemment ce qu'il pense à ce sujet, il n'en est pas moins vrai qu'il n'a
jamais prétendu que le flair pût tout faire à lui seul et dispensât de
tâtonnements judicieusement conduits et logiquement suivis.

Le plus clair de la thèse soutenue par le commandant Bazeries, c'est
qu'il trouve les chiffres militaires français extrêmement « fragiles ». D'après
lui, ils n'offrent aucune résistance au déchiffrement et, par suite, présen-
tent peu de sécurité. Notre auteur préfère de beaucoup ceux dont se
servaient les anarchistes en 1892 ou le duc d'Orléans en 1898-1899.

Au surplus, l'objet de tout le volume semble être tout entier dans ces
lignes de l'introduction :

Puisse cette révélation amener le département de la Guerre à changer ses
serrures. Le but que nous poursuivons depuis dix ans serait atteint, et nous nous
déclarerions satisfaits si nous pouvions, par la publication de cette étude, obtenir
ce résultat.

Il est des choses qu'on voudrait ne pas dire, mais, en présence de l'aveugle-
ment *voulu* des bureaux compétents, le devoir est d'en parler.

Le sentiment patriotique qui anime l'auteur est trop louable, son

volume contient trop de révélations piquantes et d'aperçus nouveaux, pour que je ne regrette pas d'en avoir parlé avec mauvaise humeur. En relisant cette chronique, en effet, je suis amené à me demander si je ne l'ai pas écrite dans de fâcheuses dispositions d'esprit. Il y a des années où on n'est pas en train, disait un des héros de la *Vie de bohème*. Il y a des mois où on n'est pas en veine de justice, d'impartialité, d'indulgence. On est d'autant plus coupable de se montrer sévère qu'on est moins qualifié pour l'être. Je n'ai aucune compétence en cryptographie, et il se peut que je sois très mal placé pour apprécier l'œuvre du commandant Bazerics ou celle de M. Lecoy de la Marche. Je ne veux pourtant rien changer à ce que j'en ai dit. A défaut d'autre mérite, j'ai celui d'exprimer sincèrement, ingénument mes impressions. Je crois que les lecteurs qui veulent bien lire ces chroniques l'auront déjà reconnu, et je leur laisse le soin de faire la part de la faiblesse humaine dans les inégalités qu'ils pourront constater en moi, dans mes accès (ou excès) soit de rigueur, soit de mansuétude !



INFORMATIONS

SUISSE

† Le colonel Charles d'Elgger. — Le colonel d'infanterie Charles d'Elgger, qui vient de mourir à Lucerne, aurait dû, si la fortune avait été juste, jouer un rôle plus important sur la scène militaire de notre petit pays.

Son père, le général François d'Elgger, fut le chef d'état-major du général de Salis-Soglio, commandant en chef des forces du Sonderbund ; le jeune Charles d'Elgger, qui n'avait que 16 ans, suivit son père en qualité d'adjudant et fut blessé d'une balle qui lui traversa la mâchoire, dans un combat à Geltwyl ; le gouvernement de Lucerne le fit pour ce fait lieutenant et lui décerna des épauettes d'honneur.

Remis de sa blessure Charles d'Elgger s'engagea, à 17 ans, dans les troupes autrichiennes et fit la guerre en Italie sous Radetzky ; en 1839 on le trouve en Hongrie dans le régiment Nugent et guerroyant contre les insurgés ; en 1850 il est en garnison à Padoue comme capitaine.

Plus tard d'Elgger entra au service du Saint-Siège, dans le régiment de Courten ; blessé grièvement à Castelfidardo, il fut fait prisonnier lors de la reddition d'Ancône aux Piémontais, et rentra définitivement dans son pays d'origine, à Lucerne. Là, avant d'entrer dans l'ancien état-major fédéral, il commanda la compagnie des carabiniers lucernoise n° 43.